

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 JUL 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-00850 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinquante (50) élèves Assistants des Eaux et Forêts, session 2023.

Ce sont :

ASSISTANTS DES EAUX ET FORÊTS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUATTARA LASSINA	327624	B17930756	26/06/91
2°	SOUBEIGA DIEUDONNE	248536	B17987323	25/03/87
3°	KABRE JOSUE SOUGRISOBA-YAWENAMZOA	329051	B17873469	03/02/92
4°	KABORE DAOUA	327596	B12257207	12/11/87

Arrêté la présente liste à 4 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon